



Epidémiologie
Santé Animale



Omaa	
Note d'information	24/05/2019

DEPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES MORTALITES ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFERE (OMAA) EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Auteurs : Virginie Urrutia^{1,2} et Sébastien Wendling³

Auteur correspondant : sebastien.wendling@agriculture.gouv.fr

1. Itsap-Institut de l'Abeille, Paris, France
2. Acta, Paris, France
3. DGAL, Bureau de la santé animale, Paris, France

Après un an de test en régions Bretagne et Pays de la Loire, l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (Omaa) vient d'être mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes.

Tout apiculteur constatant une mortalité ou un affaiblissement de ses colonies sur un de ses ruchers, localisé en Auvergne-Rhône-Alpes (quels que soient l'événement de santé et le nombre de colonies touchées) est invité à le déclarer au **guichet unique régional** par téléphone, au numéro suivant : **04 13 33 08 08**.

Tout au long de l'année, un vétérinaire diplômé en " Apiculture - Pathologie apicole " réceptionne et enregistre les déclarations pour l'Omaa et répond aux apiculteurs. Il note les informations relatives au rucher concerné, consigne les signes cliniques observés par l'apiculteur et oriente la déclaration vers le réseau d'investigation adapté pour déclencher une visite du rucher.



L'ensemble des informations concernant l'observatoire et son fonctionnement sont disponibles sur la page dédiée à l'Omaa : <https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>